

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes appuie le compte rendu du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au Canada

TORONTO, ON (le 12 mai 2014) – L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario appuie le compte rendu publié aujourd'hui par James Anaya, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Au début de l'année, l'intervenant provincial a publié un rapport des jeunes des Premières Nations exhortant tous les ordres de gouvernement et les dirigeants des Premières Nations à collaborer avec les jeunes à la création de communautés plus sécuritaires et plus saines pour les Premières Nations des régions éloignées du Nord uniquement accessibles par les airs.

Les jeunes qui sont à la tête de Plumes de l'espoir ont été honorés d'avoir l'occasion de rencontrer le Rapporteur pendant la visite qu'il a effectuée au Canada et de pouvoir discuter des enjeux décrits dans [Les Plumes de l'espoir : Un plan d'action pour les jeunes Autochtones](#). Les jeunes lui ont fait part de leurs recommandations pour lutter contre le désespoir qui touche leurs communautés. Il les a assurés qu'ils sont sur la bonne voie et les a encouragés à poursuivre leur travail.

La population autochtone est le segment de la population canadienne le plus jeune et dont la croissance est la plus rapide, pourtant les enfants sont parmi les plus désavantagés de tous les enfants au pays et luttent pour obtenir des droits auxquels les enfants non autochtones ont plus facilement accès.

« Je crois que le rapport est un appel à une réponse coordonnée des gouvernements fédéral et provinciaux et des peuples des Premières Nations pour traiter les dimensions systémiques du colonialisme qui refusent à de nombreux peuples des Premières Nations la capacité de déterminer et de façonner les facteurs sociaux et économiques qui doivent être présents pour bâtir et soutenir des communautés en santé », a déclaré Irwin Elman, intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes.

« Nous devons accorder une plus grande attention aux observations du Rapporteur », souligne Irwin Elman. « Nous devons également écouter la voix et les points de vue des jeunes autochtones qui sont les futurs dirigeants de notre pays. Nous remercions M. Anaya pour son travail et nous espérons que le nouveau Rapporteur continuera de surveiller de près les progrès du Canada. »

Pour en savoir plus sur Plumes de l'espoir, veuillez consulter notre [site Web](#) ou communiquer avec nous sur [Facebook](#) ou [Twitter](#)

-30-

[Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes](#) relève directement de l'Assemblée législative et assure une représentation indépendante aux enfants et aux jeunes, y compris les enfants ayant des besoins particuliers et les enfants des Premières Nations.

L'intervenant provincial répond aux préoccupations des enfants et des jeunes qui cherchent à obtenir ou qui reçoivent des services visés par la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*

et à la *Loi sur l'éducation* (écoles provinciales et d'application). L'intervenant provincial peut cerner les problèmes systémiques touchant les enfants, mener des examens et fournir des programmes d'éducation et des conseils sur la défense des droits des enfants. Le Bureau est guidé par les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et croit fermement à l'engagement des jeunes.

Relations avec les médias :

Fiona Taylor, tél. : 416-420-7728, courriel : Fiona_taylor@live.com.